

Mode d'emploi

› Comment obtenir mon permis de végétaliser ?

Contactez la Ville de Lomme par email : naturday@mairie-lomme.fr

› Combien de temps faut-il pour obtenir mon permis de végétaliser ?

Tout dépend de la demande : si votre projet implique de creuser une fosse de plantation, le délai d'instruction est de plusieurs mois car il fait intervenir plusieurs acteurs.

› Quels sont les espaces concernés par le permis de végétaliser ?

Le permis de végétaliser est accordé sur l'espace public, après une étude qui permet de s'assurer de la faisabilité technique de votre projet. Les espaces privés ne sont pas concernés, à l'exception des espaces privés collectifs pour la plantation d'arbres.

› À quoi est-ce que je m'engage ?

En demandant un permis de végétaliser, vous vous engagez à planter et à entretenir toute l'année et de manière écologique votre plante, vos fleurs ou votre arbre.

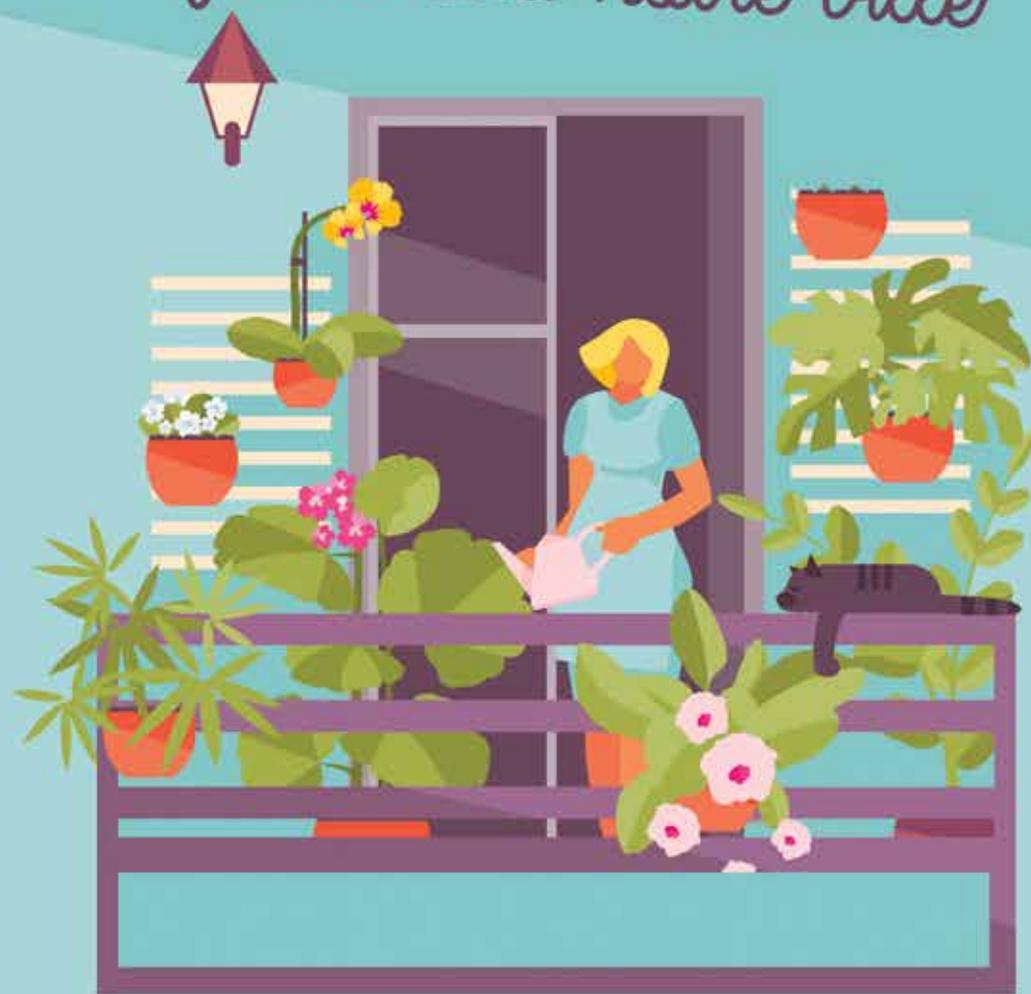
› Faut-il une assurance particulière ?

C'est l'assurance responsabilité civile qui entre en jeu.



Plus d'infos sur www.ville-lomme.fr

Ensemble, végétalisons notre ville



Embellir votre ville et vos rues,
c'est à portée de main !

Faites de Lomme votre jardin



Végétalisez votre façade

› **Vous souhaitez embellir votre façade grâce à une plante grimpante ou des fleurs ?**

Si la largeur du trottoir le permet et avec l'accord de votre propriétaire si vous êtes locataire, la Ville de Lomme prend en charge la création d'une fosse de plantation au pied de votre façade.



Fleurissez votre rue

› **Vous avez envie d'installer des jardinières ou des bacs dans votre rue ?**

La Ville de Lomme peut vous accorder une occupation temporaire du domaine public.

Vous vous chargez alors de votre projet de A à Z tout en veillant à maintenir les espaces de circulation sur les trottoirs : fabrication ou achat du contenant, plantation, entretien...

Vous pouvez effectuer cette demande à titre individuel ou monter un collectif d'habitants (ou association).



Plantez des arbres

› **Vous désirez participer à la politique lommoise en faveur de l'arbre ?**

Demandez votre arbre pour le planter dans un espace déjà végétalisé ou participez à un chantier de plantation !

Si votre projet nécessite la création d'une fosse de plantation, il sera soumis à une étude technique préalable pour s'assurer de sa faisabilité. Si vous souhaitez contribuer autrement, vous pouvez aussi participer à un chantier de plantations (voir conditions ci-dessous).



Contribuez à la gestion des espaces naturels

› **Vous n'avez pas beaucoup de temps libre ?**

Vous pouvez rejoindre une équipe de jardiniers municipaux le temps de quelques heures, pour contribuer à la gestion des espaces de nature au Parc Naturel Urbain. Inscriptions à naturday@mairie-lomme.fr.

